

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 31 MARS 2020

AUX BUREAUX COORDONNATEURS DE LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL ET AUX RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE POUR LA PRESTATION DE SERVICES ESSENTIELS AUX PARENTS QUI TRAVAILLENT DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DANS LES SERVICES ESSENTIELS ET POUR LA PÉRIODE DE FERMETURE

Cette semaine en sera une de réorganisation et d'ajustements pour une partie du réseau des services de garde d'urgence. Nous faisons appel à la bonne volonté de tous les intervenants pour que la transition s'opère de façon souple, dans le meilleur intérêt des enfants du personnel des services essentiels.

Le rôle des bureaux coordonnateurs sera central au cours des prochaines semaines, non seulement pour le maintien de services de qualité, le cas échéant, mais surtout pour garder les RSG mobilisées, afin que le réseau puisse reprendre rapidement ses activités normales à l'issue de la crise.

Fermeture ou poursuite des services?

Tel qu'indiqué dans les documents transmis le 27 mars, les RSG ont le choix de poursuivre les services d'urgence ou de fermer leur service si ce n'est déjà fait.

Le BC doit procéder à la vérification des intentions des RSG et transmettre l'information au Ministère d'ici le 1^{er} avril à 16h en transmettant le formulaire ci-joint à l'adresse suivante : mfa.dfisg.bc.rsg@mfa.gouv.qc.ca

S'il advenait qu'à cause d'un cas de COVID-19, la Direction de Santé publique de votre région vous demandait la fermeture du service d'une RSG, **vous devez en informer le MFA** en passant par le service des renseignements dont le numéro apparaît à la fin de ce bulletin.

Statistiques

Le Ministère doit disposer d'information à jour sur la fréquentation des services de garde d'urgence. À cet effet, à tous les mercredis, vous devrez remplir un court sondage comprenant uniquement quelques questions.

Nous vous remercions de le remplir de manière diligente tous les mercredis avant 17h. Exceptionnellement, cette semaine, les données sont attendues le 2 avril à midi. Cette démarche vise uniquement à faire le portrait de l'opération en cours et n'aura aucune incidence financière. [Accès au sondage.](#)

Maintien des subventions

Pour toute la période visée, les BC recevront l'intégralité des subventions à verser aux RSG. De plus, le Ministère ajoutera la valeur des contributions de base que les RSG auraient perçues selon les ententes de services en vigueur le 13 mars n'eût été la pandémie, et cela, qu'elles poursuivent ou non leurs activités.

De même, le BC recevra sa pleine allocation de fonctionnement.

Guide de bonnes pratiques pour RSG et BC

Vous pouvez maintenant accéder à une version BC/RSG du guide général diffusé la semaine dernière. Merci à l'AQCPE pour cette adaptation qui tient compte des réalités particulières de la garde en milieu familial.

Guide BC : <http://www.aqcpe.com/content/uploads/2020/03/guide-des-bonnes-pratiques-bc-24-mars-2020.pdf>

Guide RSG : <http://www.aqcpe.com/content/uploads/2020/03/guide-des-bonnes-pratiques-rsg-24-mars-2020.pdf>

Soutien aux parents dont les enfants doivent changer de service de garde

Tel qu'indiqué dans les documents transmis le 27 mars dernier, les parents qui auront besoin d'un service de garde d'urgence peuvent recourir aux services du BC, utiliser le localisateur ou s'adresser au Ministère en appelant au service des renseignements pour un accompagnement qui leur permettra de trouver une place pour les prochaines semaines dans un CPE ou une garderie subventionnée.

Merci encore une fois de votre collaboration.

Pour toute question concernant la santé, se référer au site Quebec.ca/Coronavirus.

Pour toute autre question :

Nous vous invitons à visiter [la foire aux questions](#) sur notre site Internet qui est mise à jour régulièrement.

Service des renseignements MFA au 1 855 336-8568 (de 8h30 à 16h30)